



Strasbourg, 12 juillet 2023

CONFERENCE

VOTE ELECTRONIQUE et utilisation des TIC dans les élections

« *Faire le point et aller de l'avant* »

Strasbourg, 16 juin 2023

Principaux enseignements :

La conférence a été organisée par la Division de la gouvernance démocratique et la Division des élections et de la démocratie participative dans le but de préparer un examen de la mise en œuvre de la [Recommandation CM/Rec\(2017\)5 du Comité des Ministres aux États membres sur les normes relatives au vote électronique](#) et des [lignes directrices du Comité des Ministres sur l'utilisation des TIC dans les processus électoraux](#). Les conclusions alimenteront la réunion de suivi du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG), comité intergouvernemental chargé d'examiner la mise en œuvre de la Recommandation tous les deux ans.

Parmi les principaux enseignements à tirer :

- La transformation numérique impacte tous les aspects de la vie, y compris les élections. Bien que certains États membres du Conseil de l'Europe adoptent ou actualisent une législation sur le vote électronique, et que quelques autres l'utilisent même déjà, une majorité d'États n'envisagent pas d'y recourir en raison de préoccupations tenant à la confiance du public, la sécurité, la fiabilité des élections, les cybermenaces, les coûts et l'absence de consensus politique, ainsi que de craintes tenant aux pressions sur les électeurs, l'achat de voix et les manipulations.
- Parallèlement, les États membres procèdent à la digitalisation d'un nombre croissant d'aspects du processus électoral, tels que l'inscription des électeurs et des candidats, la soumission en ligne des rapports de dépenses de campagne et des recours, l'inscription des partis politiques, la formation en ligne à l'administration électorale, la candidature et l'accréditation des observateurs nationaux et internationaux, l'identification électronique des électeurs et le dépouillement électronique. De nombreux organes de gestion des élections (OGE) utilisent également leur site web pour publier des règlements, des décisions, des instructions, des rapports financiers des partis politiques et d'autres documents. Certains diffusent même leurs sessions en direct.

- Une inquiétude croissante existe quant au risque accru de cyber-attaques, d'ingérences et de manipulations étrangères, en particulier lors des élections nationales qui cristallisent probablement les enjeux les plus élevés. La simple allégation d'ingérence dans les élections pouvant en soi saper la confiance dans les processus démocratiques et leurs résultats, les États semblent réticents à envisager ou à introduire des solutions de vote par internet, d'autant plus qu'il est extrêmement difficile de garantir la sécurité totale des systèmes en ligne.
- Pour protéger l'intégrité électorale, la confiance dans le processus et ses résultats est vitale. La confiance et la fiabilité sont des concepts différents. La confiance est liée à la perception qu'ont les électeurs d'une bonne gestion des élections, tandis que la fiabilité se concentre sur l'adéquation et le respect des normes technologiques. La technologie seule ne peut pas garantir la confiance, et la confiance reste une condition préalable à l'introduction du vote électronique.
- En outre, les OGE – qui sont les garantes de l'intégrité du processus électoral – devraient conserver la maîtrise et la propriété des technologies utilisées, plutôt que de s'en remettre à des entreprises privées.
- Les règles sur la protection des données personnelles peuvent entrer en conflit avec les principes électoraux, ce qui nécessite des orientations quant à l'intégration de dispositifs de protection des données dans les élections. En outre, il existe une différence entre la protection de la vie privée et le suffrage secret. Si la protection des données vise à garantir le respect de la vie privée, le secret du vote reste un sujet distinct.
- Garantir le secret et la liberté du vote – deux des principes clés des élections démocratiques – présente des défis dans le cadre du vote à distance, tel que le vote par correspondance ou par internet, en particulier pour les groupes vulnérables risquant d'être l'objet de pressions. En même temps, le vote à distance peut être bénéfique pour des groupes tels que les expatriés et les étudiants, ce qui montre l'importance d'offrir une diversité de canaux de vote pour augmenter ou stabiliser le taux de participation.
- Les connaissances limitées des citoyens en matière de services publics électroniques et le manque de confiance dans les institutions publiques soulignent la nécessité d'un débat de société sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les élections et sur le vote électronique. L'introduction progressive des TIC, avec des tests préélectoraux dans des conditions réalistes et avec les parties prenantes concernées, associée à la sensibilisation et à l'éducation des électeurs, peut contribuer à instaurer la confiance et ouvrir la voie à une évaluation significative du processus. Il s'agit d'une tâche permanente.
- Les solutions TIC dans le processus électoral promettent transparence, efficacité et précision, mais peuvent également présenter des risques, tels que le potentiel de désinformation et de manipulation avant le scrutin par le biais de l'intelligence artificielle et de cyber-outils puissants. L'introduction des TIC dans les élections dépend donc du contexte, et il n'existe pas de solution unique.
- Les observateurs internationaux devraient bénéficier d'un renforcement des capacités et d'un accès approprié pour observer efficacement l'utilisation du vote électronique et des TIC lors des élections. Le BIDDH révisé actuellement son manuel dans ce domaine, qui devrait être publié à la fin de 2023.

- Des réunions régulières d'examen de la mise en œuvre de l'actuelle [Recommandation CM/Rec\(2017\)5 du Comité des Ministres aux États membres sur les normes relatives au vote électronique](#) et des lignes directrices qui l'accompagnent, ainsi que des lignes directrices du Comité des Ministres sur l'utilisation des TIC dans les processus électoraux, s'avèrent nécessaires aux fins d'adapter les normes à l'évolution technologique. Il s'agit d'un effort continu. Les participants ont également convenu que ces échanges étaient importants et source d'inspiration, les pays ayant besoin d'apprendre les uns des autres et de disposer de sources d'inspiration concernant les bonnes pratiques.
- En outre, il est nécessaire de mener davantage de recherches et d'études sur l'utilisation des TIC dans le processus électoral et le vote électronique, y compris sur le phénomène croissant de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les campagnes électorales.